

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80
MINITEL:08 36 29 22 22 OU WWW.GREFTEL.FR

CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
22 RUE PIERRE MARTINET
53200 CHATEAU GONTIER

V/REF :
N/REF : 87 B 113 / A-678

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/05/2001, SOUS LE NUMERO A-678,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/09/2000

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SOCIETE ANONYME
22 RUE PIERRE MARTINET
53200 CHATEAU GONTIER

R.C.S LAVAL 341 228 427 (87 B 113)

LE GREFFIER

CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société anonyme au capital de 532.000 francs
Siège social : 22, rue Pierre Martinet 53200 Château-Gontier
RCS Laval B 341 228 427

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 SEPTEMBRE 2000

L'an deux mille, le mercredi 27 septembre à 10 heures, les administrateurs du CABINET JEAN ARTHUIS ET ASSOCIES se sont réunis au bureau de LAVAL, sur convocation de leur président .

Sont présents :

- Monsieur Jean ANGOT,
- Monsieur Jean-Claude AMBROISE,
- Monsieur Jean-Pierre JANVRIN,
- Monsieur Gilles MORIN .

Ordre du jour :

- Démission d'un administrateur,
- Rémunérations du président et des administrateurs,
- Distribution de primes.

1) Le président informe les membres du conseil de la démission de Monsieur Michel REAUTE de sa fonction d'administrateur, signifiée par lettre.

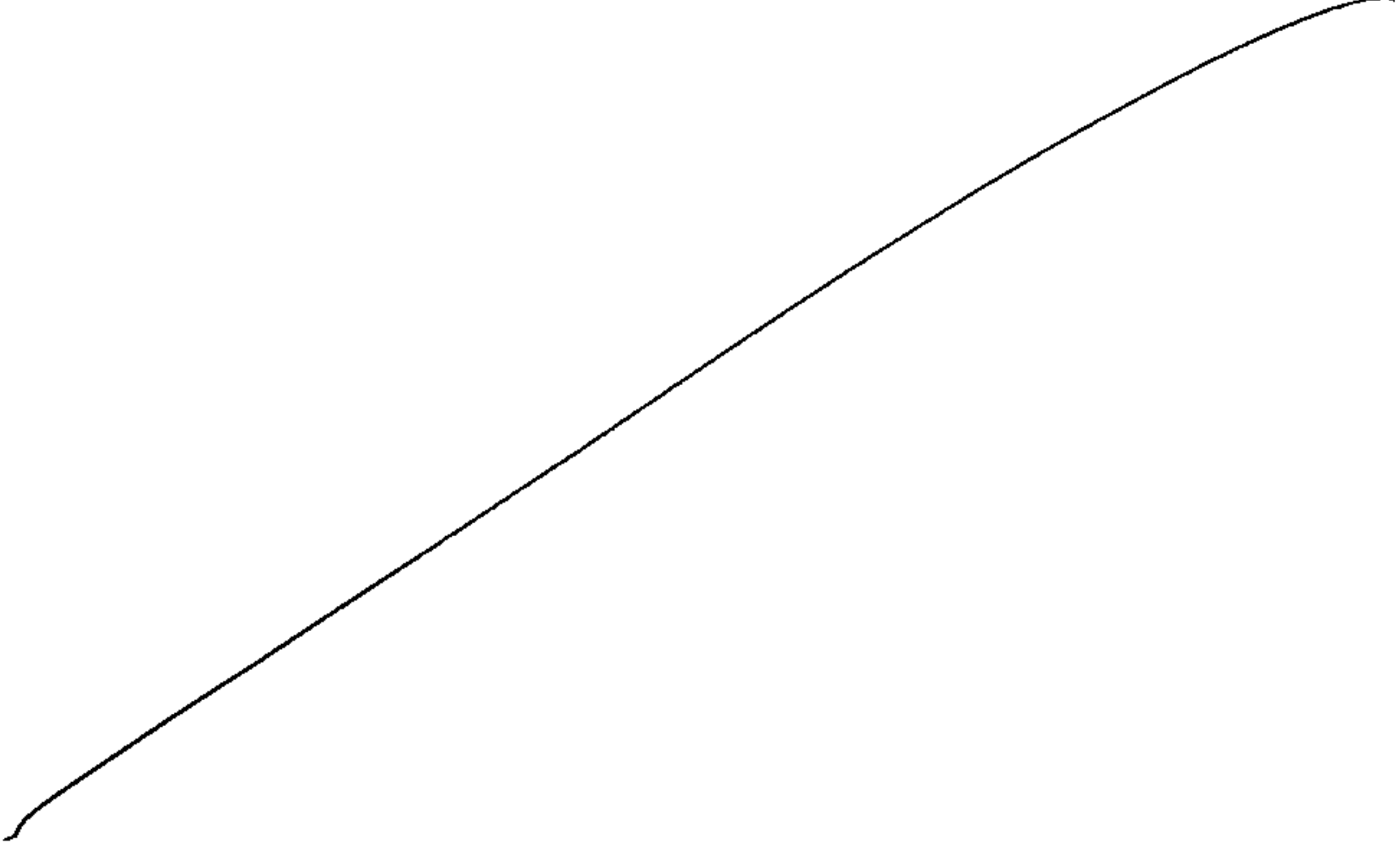
Monsieur Michel REAUTE, parti en retraite le 31 juillet 2000, est également touché par de sérieux problèmes de santé.

Le conseil prend acte de sa démission qui interviendra au 30 septembre 2000 et précise qu'il n'y a pas lieu de désigner un nouvel administrateur.

2) Le président expose ensuite que les résultats probables de l'exercice qui se clôturera le 30 septembre seront sensiblement comparables à ceux de l'exercice précédent.

Il rappelle que les associés ont gelé leur rémunérations depuis deux ans et que les résultats prévus devraient permettre un ajustement.





Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par le président et un administrateur.

Le président

Un administrateur

certifié conforme
Jean Negot

